



Devis réglementaire

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

**DEVIS N° 0000310688**

*(Document émis en Euro)*

Code client : MAIRIEMON

Date: 14/02/2025

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES</b>								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la maire, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	100,00	120,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse		
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</b>								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire								
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour	231,82	255,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>								
Cercueil Cercueil SOCIAL Pin Massif (185cm)	625,00	750,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton	50,00	60,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>4- MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b>								
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>								
Véhicule funéraire	436,36	480,00						
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>6- CEREMONIE FUNERAIRE</b>								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont 0 porteurs)			Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances			Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>7- INHUMATION</b>								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse	500,00	600,00						
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>8- CREMATION</b>								
Crémation						Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque	50,00	60,00						
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

**Validité de devis : 1 mois**

Je soussigné demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M. Devis réglementaire en qualité de Conjoint

**TOTAL hors taxes : 1993,18**

**TVA : 331,82**

**TOTAL toutes taxes comprises : 2325,00**

**Bon pour accord**

**Signature :**

***Vous avez été reçu par Pierre LEVI***

\* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)

- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)

\* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

## **CONDITIONS DE VENTE**

\* Pour les particuliers : Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. En cas de désaccord avec la réponse apportée par le professionnel à une réclamation, le client-consommateur peut, dans les conditions prévues aux articles L612-1 et suivants du Code de la Consommation, saisir, par voie postale ou par courriel, L'ANM CONSOMMATION, 2 rue de Colmar - 94300 VINCENNES ou en utilisant le formulaire en ligne : <https://www.anm-conso.com> \* Pour les professionnels : Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,5 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une indemnité de 15% de la somme impayée. En cas de litige le Tribunal est seul compétent. Aucun Escompte n'est accordé pour paiement anticipé des factures.\* Membre d'un assujetti unique, Mutuelle PréviFrance, 80 Rue Matabiau 31000